Mabika Dakeini Phuna

FAO-RDC

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Mabika Dakeini Phuna, communicateur pour le développement, est le chargé de communication de la FAO en RDC. Il a travaillé à la Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC) de 1976 à 2000 en qualité de producteur-réalisateur et à l'Institut Congolais de l'Audiovisuel en tant que formateur. La FAO, préoccupée par l'implantation des radios de proximité dans le souci de rapprocher les paysans pour répondre aux questions liées à la sécurité alimentaire, soutient l'émergence de radios communautaires locales en RDC. Phuna preste en qualité de spécialiste en élaboration, mise en place et organisation des stratégies de renforcement des capacités des radios communautaires.

"Communiquer, c'est surtout écouter l'autre pour cheminer ensemble dans le progrès"

Stratégies d'information et de communication pour lutter contre les inégalités de genre en matière d'accès à la terre en Afrique – Le cas de la République démocratique du Congo

En Afrique, et plus spécialement en République démocratique du Congo (RDC), la femme occupe une place de choix, même si elle n'est pas toujours reconnue dans les droits dont elle dispose. Le problème du genre préoccupe le pouvoir en place. La preuve est qu'au sein du gouvernement central, ainsi que de ceux des provinces, il a été créé un ministère dénommé : « Genre, Famille et Enfant ».

Sur le plan social, la femme joue un rôle important, surtout dans la conjoncture actuelle. En effet, dans bon nombre de foyers, en milieu urbain, c'est elle qui, grâce à ses petites activités commerciales informelles, s'occupe de la survie de la famille, soit parce que le mari n'a pas d'emploi rémunérateur, soit parce que ce dernier est insuffisamment ou irrégulièrement payé.

Dans les milieux ruraux en RDC, la situation de la femme est assez précaire. En effet, elle est victime d'une pauvreté due non seulement au manque d'argent, mais aussi à la sous-alimentation, au déficit des soins de santé primaire, à l'analphabétisme et à la difficulté d'accès à la terre.

Par accès à la terre, il faut entendre non seulement un secours temporaire, mais une garantie de sécurité de longue durée. En milieu rural, la possession de la terre constitue l'indice de mesure de la richesse ou de la pauvreté du paysan. Un paysan sans terre est obligé de travailler pour le compte des autres, le plus souvent pour un revenu très faible, ce qui conduit à la pauvreté.

Indiscutablement, la femme est défavorisée en matière d'accès à la terre. Bien qu'elle représente 70 à 85% de la force de travail agricole et 75% de la production alimentaire, elle n'a qu'un accès indirect à la terre. Cet accès se fait par le biais des relations familiales qu'elle entretient avec son père, ses frères, ses fils, ses oncles, ses neveux, ou époux, qui, eux, sont potentiellement détenteurs de terres. Ce phénomène est lié à la culture. En effet, dans la culture bantoue (près de 80% de la population congolaise est bantoue), la femme occupe une position inférieure. Le pouvoir étant généralement dévolu aux hommes, la femme se retrouve ainsi dans une position de dépendance.

La société bantoue étant essentiellement agricole, le principal facteur de production en milieu rural est la terre. L'accès à la terre constitue donc un élément important dans la lutte pour la réduction de la pauvreté. En effet, celui qui possède la terre peut la mettre en valeur, l'exploiter et vendre les produits agricoles qui découlent de son exploitation. A l'inverse, manquer de terre sous entend que le paysan dépourvu doit travailler pour les autres. Ainsi, la femme se trouve généralement dans cette situation de dépendance.

Il y a donc une corrélation directe entre la pauvreté et la sécurité des droits de jouissance sur la terre. La sécurité foncière est, en effet, la condition sine qua non pour des investissements sur un espace donné. L'accès au foncier profite très souvent aux plus nantis et défavorise les paysans pauvres. Le manque de contrôle et d'accès à la terre décourage les femmes à investir à long terme sur leur terrain et à s'engager dans des projets plus prometteurs. Il va de soi que cette situation a des répercussions très importantes au niveau de la sécurité alimentaire des ménages et du pays.

Il est généralement admis que les femmes sont responsables de la chaîne alimentaire qui va de la production jusqu'à la consommation finale dans notre assiette. Ainsi, dit-on, « les femmes nourrissent le monde ».

Les conséquences sur la vie des populations

Jadis, dans la société bantoue, la terre était communautaire. C'était une propriété collective qui appartenait au clan, à la tribu, au lignage, ou royaume. Rarement, elle était individuelle.

De nos jours, elle est devenue une marchandise qui se négocie. Avec la complicité de certains fonctionnaires et chefs coutumiers cupides, des personnes fortunées parviennent à acheter de vastes espaces de terre en expropriant de pauvres paysans sans recours. Le plus grave est que ces

acquéreurs fortunés n'exploitent pas et ne mettent pas en valeur les terres, qui ne leur servent que pour justifier leur position sociale. Il en résulte que ces vastes étendues de terre ne sont plus qu'une simple réserve naturelle, alors que les paysans en ont besoin pour assurer la sécurité de leur existence.

En RDC, outre les terres distribuées par l'Etat dans le cadre des cessions agricoles, forestières ou industrielles, ainsi que les réserves protégées, toutes les autres terres sont régies selon le régime coutumier. La loi foncière, dans son économie, reconnait avoir unifié tous les droits fonciers congolais. Ainsi le sol et le sous sol sont la propriété exclusive, indéniable, inaliénable et imprescriptible de l'Etat. Il se dégage que le principal conflit est né de la dualité entre la coutume et le droit qui se traduit aussi par le manque d'un code rural, la marginalisation des couches vulnérables (femmes, jeunes, ...) et le manque de carte de vocations des sols. Conséquence, les bonnes terres deviennent rares.

Ainsi, l'on constate que deux logiques diamétralement opposées sont en vigueur. D'une part, sur le plan juridique, le régime foncier est basé sur la loi foncière. D'autre part, sur le plan pratique, c'est la loi coutumière qui régit les terres. Cela relève du chef coutumier ou du chef de village qui attribue la terre aux paysans moyennant un prix. C'est le cas au Kasaï, au Maniema, au Katanga et ailleurs.

Il va de soi que l'opposition entre la loi et la pratique sur le terrain rend encore plus difficile le problème d'accès à la terre des paysans. Et la femme particulièrement n'a pas les atouts nécessaires pour investir dans le secteur agricole en milieu rural. Les deux « pouvoirs » rendent la procédure d'accès à la terre plus lourde. Car, il faut d'abord commencer par la coutume pour terminer avec les formalités administratives.

Le concept « genre » ou parité hommes-femmes

Contrairement à l'équilibre ancestral, qui déterminait de façon figée les tâches suivant le sexe, il sied à présent de travailler en termes de complémentarité et de parité hommes-femmes avec comme critère de base la compétence et en dehors des préjugés, des complexes et des tabous.

Les normes des sociétés traditionnelles mettent la femme entièrement à part, avec toute la discrimination, les tabous et les interdits que ceci entraine, de sorte que la femme célibataire est sous tutelle de ses parents ou de son chef de clan, suivant qu'elle est régie par le régime matrilinéaire ou patrilinéaire. Elle n'est donc pas individuellement propriétaire. La femme mariée exploite les terres de son mari sans prétendre à une quelconque propriété individuelle. Aussi, se gardera-t-elle d'y investir à long terme. Le droit moderne soumet également la femme à la tutelle maritale avant d'entreprendre une quelconque activité, ce qui l'amoindrit encore davantage.

Stratégies d'information et de communication

Les conditions de vie en Afrique en général, et en RDC en particulier, sont difficiles. Et pourtant, la RDC dispose de la deuxième forêt du monde en étendue, après la forêt amazonienne ! Mais là où l'Amazonie souffre de la surexploitation,

© Dmitra

la forêt congolaise demeure encore un trésor inestimable.

Pour sortir du paradoxe, il est primordial de commencer par mettre tous les paysans, hommes et femmes, sur un même pied d'égalité. Il faut arriver à annihiler la discrimination qui existe entre les paysans des deux sexes. Les causes des inégalités étant d'ordre culturel, la sensibilisation sur les conséquences néfastes de l'état actuel des choses et sur les avantages de l'accès des femmes à la terre est l'unique moyen, à notre avis, susceptible de provoquer un changement radical des mentalités en matière d'accès à la terre.

Pour ce faire, une première stratégie qui peut s'avérer payante est l'organisation de campagnes de sensibilisation en milieu rural. Concrètement, cela se fera par le biais d'ateliers d'information et de sensibilisation dans les villages au profit des chefs traditionnels et des responsables politiques et administratifs, et même des autorités judiciaires.

Ces ateliers s'appesantiront sur des modules ayant trait à la nécessité de changement de mentalités en rapport avec l'accès des femmes rurales à la terre, à l'éducation civique et aux stratégies de lutte contre la pauvreté. L'objectif est le changement des mentalités des responsables chargés de la distribution des terres. A la fin de la session, ceux–ci doivent se dépouiller des préjugés, du reste non rationnels, qu'ils ont développés depuis des temps immémoriaux.

Une deuxième stratégie, qui est le corollaire de la première, est de pouvoir encadrer les initiatives des paysans. Aussi, va-t-il falloir repérer des leaders (hommes et femmes) du village, des points focaux qui ont la facilité de communiquer et surtout le sens de la persuasion. C'est à eux que sera dévolu le rôle majeur de répercuter à grande échelle les messages utiles reçus. On prendra soin de confectionner un programme de suivi pour s'assurer de l'applicabilité de dispositions à prendre pour un accès effectif de la femme à la terre.

Un autre moyen pour lutter contre les inégalités hommes-femmes est d'inciter les ruraux à écouter régulièrement les radios rurales communautaires qui, dans leurs grilles, devront avoir des programmes sur l'éradication des préjugés et stéréotypes à l'endroit des femmes et ainsi, promouvoir l'égalité entre hommes et femmes.